Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231026-DCB2023_08_17-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 08 17
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 26 octobre 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 19 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique SIONNEAU *(en remplacement d'Hervé BESSONNET)*, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Hervé BESSONNET, Lucien PRINCE.

Demande de subvention par l'association sportive « Judo Côte de Lumière » dans le cadre d'un tournoi de judo

L'association sportive « Judo Côte de Lumière » organise samedi 14 et dimanche 15 octobre un tournoi régional satellite régional pour les Benjamins et Minimes.

L'association a déposé une demande de subvention auprès du service des sports de la Communauté d'Agglomération.

Un des axes du Projet Sportif de Territoire est le soutien des évènements sportifs locaux organisés par le tissu associatif.

Dans ce cadre, la demande de subvention formulée par l'association a été présentée aux membres du Groupe de Travail « Sports », lors de leur séance du mardi 17 octobre.

Après analyse de la demande et après avoir vérifié qu'elle correspond aux critères d'attribution, les membres du Groupe de Travail « Sports » se sont prononcés favorablement à l'attribution de la subvention de 1 000,00 €.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Sports » en date du 17 octobre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000,00 € à l'association « Judo Côte de Lumière » dans le cadre de l'organisation d'un tournoi régional satellite régional pour les Benjamins et Minimes ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231026-DCB2023_08_17-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 27 octobre 2023

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint-Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 OCT. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.